

Bulletin du Réseau des femmes parlementaires des Amériques



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Chères collègues,

Dans le cadre de la XII^e Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) et de la XI^e Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, tenues au Brésil en octobre 2013, j'ai eu le plaisir d'être réélue à titre de présidente pour la période 2013-2015. Je souhaite vous remercier chaleureusement, femmes parlementaires des Amériques, pour la confiance que vous m'accordez une fois de plus, afin de poursuivre le travail à la tête du Réseau pour deux années supplémentaires.

C'est pourquoi je vous invite à réaffirmer votre engagement envers la consolidation de la COPA et du Réseau des femmes, en tant qu'organisation internationale dynamique et pertinente, préparée à affronter les défis continentaux.

Nous nous devons de continuer d'établir des collaborations avec diverses organisations internationales, ainsi que de renforcer l'accord de collaboration signé récemment avec la Commission interaméricaine des femmes (CIM) de l'Organisation des États américains (OEA).



Il nous revient de poursuivre le travail afin que le Réseau des femmes continue de croître au sein de la COPA, de notre continent et de la scène internationale. Nous nous devons également d'étendre l'influence de l'organisation et encourager une plus grande participation des femmes parlementaires de la région.

Nous devons être fières que le Réseau constitue maintenant un acteur indispensable pour la promotion des positions et des préoccupations des femmes parlementaires des Amériques. Le travail

accompli jusqu'à présent par le Réseau durant les dernières années n'aurait pas été possible sans les efforts soutenus de toutes. Le chemin est long et nous continuerons de faire face à de nombreux défis, mais je sais que nous continuerons de consolider notre organisation afin d'offrir un futur meilleur aux femmes de notre continent.

Diva Hadamira Gastélum

Sénatrice de la République des États-Unis mexicains

DANS CE NUMÉRO

Message de la Présidente	1
Nouvelles du Réseau	2
Comité exécutif 2013-2015	6
Contribution des membres	
- Diva Hadamira Gastélum	7
- Marie Bouillé	8
- Gloria Bidegain	9
- Alicia V. Gutierrez	10
- Elcione Barbalho	11
- Lídice da Mata	12

Le Réseau continuera d'étudier des thèmes d'intérêt stratégique pour les femmes parlementaires. C'est pourquoi nous concentrerons nos efforts sur la diffusion de sujets qui font la promotion de l'amélioration de la condition des femmes au sein de notre continent et sur des activités orientées vers le positionnement stratégique de notre organisation.



Publié et édité par :
Secrétariat du Réseau des femmes
parlementaires des Amériques de la COPA

1050, rue des Parlementaires
Édifice André-Laurendeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3 CANADA
Téléphone : 1 418 644-2888
Télécopieur : 1 418 643-1865

NOUVELLES DU RÉSEAU DES FEMMES

COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU Brasilia, 13 octobre 2013

Dentro del marco del evento de la XII Asamblea General de la COPA y la XI Reunión Anual de la Red de Mujeres Parlamentarias de las Américas, que se realizaron en Brasilia, Brasil, del 13 al 16 de octubre de 2013, se llevó a cabo la Reunión del Comité Ejecutivo de la Red de Mujeres Parlamentarias con la participación de representantes de Argentina, Bolivia, Brasil, Costa Rica, Cuba, Quebec (Canadá) y México. Durante la Reunión, que tuvo lugar en la UNALE (União Nacional dos Legisladores e Legislativos Estaduais), se proporcionó información sobre la II Consulta a Parlamentarias y la firma de un acuerdo de colaboración de la Red con la Comisión Interamericana de Mujeres (CIM) de la OEA.

Por otra parte, se discutieron las candidaturas del Comité Ejecutivo y se logró que las parlamentarias ocuparan los diferentes cargos de representantes regionales de la Red, impulsando y concretando el compromiso de las parlamentarias. Las integrantes del Comité Ejecutivo decidieron modificar los estatutos para permitir la reelección de la Presidenta de la Red, por un solo mandato, para el 2013-2015. La aprobación a esta modificación fue unánime y la reelección se llevó a cabo el día 14 de octubre de 2013 en el marco de la XI Reunión Anual de la Red de Mujeres Parlamentarias de las Américas.



Réunion du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires
Brasilia, 13 octobre 2013



Les membres du Comité exécutif du Réseau

DES NOUVELLES DU COSTA RICA

Les élections législatives du 2 février dernier ont permis d'élire les 57 députés de l'Assemblée législative du Costa Rica pour les quatre prochaines années. Parmi ceux-ci, 18 sont des femmes, ce qui représente 31,6 % du nombre total de députés. Ce pourcentage démontre un recul par rapport aux élections législatives de 2006 et de 2010, alors qu'un total de 22 femmes avaient été élues, représentant 38,6 % des députés.

RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU Brasilia, 14 octobre 2013

El día 14 de octubre de 2013, se llevó a cabo la II Consulta a Parlamentarias y Parlamentarios de las Américas al principio de la cual se firmó un Acuerdo de colaboración entre la Red y la CIM de la OEA con la principal finalidad de impulsar el trabajo conjunto de las dos organizaciones para la igualdad de género y los derechos humanos de las mujeres en las Américas.

Durante la Consulta, las participantes pudieron asistir a dos paneles. El panel "Prioridades para la agenda legislativa en materia de derechos humanos de las mujeres e igualdad de género en las Américas", donde se presentaron recomendaciones legislativas del Comité CEDAW por Françoise Roth, especialista del Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos, así como recomendaciones legislativas en materia de violencia contra las mujeres del MESEVIC por Marta Martínez, especialista de la CIM.

El Panel II "Iniciativas para asegurar los derechos humanos de las mujeres y la igualdad de género en los parlamentos de las Américas" permitió a las participantes de asistir a varias presentaciones por parte de Beatriz Paredes Rangel, Embajadora de México ante Brasil; Elcione Barbalho, Diputada y Procuradora Especial de la Mujer de la Cámara de Diputados del Parlamento Brasileño; Vera Soares, Secretaria de Políticas para las Mujeres del Gobierno de Brasil; Jo Moraes, Diputada y Coordinadora de la Banca parlamentaria de Mujeres de la Cámara de Diputados de Brasil; Irune Aguirrezabal, Asesora Regional sobre la Participación Política, ONU Mujeres; José Mendes Bota, Relator general sobre la Violencia contra las Mujeres y Coordinador político de la Red Parlamentaria "Mujeres Libres de Violencia" y Nina Madsen del Centro Feminista de Estudios y Asesoría de Brasil.

La XI Reunión Anual de la Red de Mujeres Parlamentarias de las Américas contó con la presencia de legisladoras y legisladores de Argentina, Bolivia, Brasil, Costa Rica, Cuba, Quebec, Haití, Jamaica, Surinam y México. Dentro de las actividades de la Reunión, las relatoras Mireya Zamora, Alicia Gutiérrez,

Ileana Brenes y Marie Bouillé expusieron su trabajo sobre los temas "Red de Mujeres por el Agua, un compromiso para un futuro mejor: Mujer, Agua y Desarrollo Sustentable" y "Pobreza, Equidad Salarial y Empoderamiento Económico de las Mujeres" y se adoptaron dos resoluciones. Se presentó el informe de actividades de la Presidenta

2010-2013 y el boletín de la Red de Mujeres.

Todas las parlamentarias presentes recibieron un trabajo de investigación titulado "Los derechos de las mujeres", el cual contiene tratados, normas y jurisprudencia internacional sobre las mujeres.

Finalmente, la Reunión se acabó con la reelección de la Senadora Diva Gastélum Bajo como Presidenta de la Red de Mujeres Parlamentarias de las Américas para el mandato 2013-2015.



Seconde consultation des parlementaires des Amériques



Firma de un acuerdo de colaboración entre la Red y la CIM
14 octobre 2013

**SÉMINAIRE INTERPARLEMENTAIRE
SUR LE 20^E ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION
ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING
Québec, 21 et 22 janvier 2014**

El Seminario reunió a más de 70 participantes de todo el mundo, incluyendo integrantes de la Red de Mujeres Parlamentarias de la Asamblea Parlamentaria de la Francofonía (APF), de la Asociación Parlamentaria del Commonwealth (APC) y de la Confederación Parlamentaria de las Américas (COPA). Como parte de la Red de Mujeres Parlamentarias de las Américas, estuvieron presentes Diva Gastélum, Presidenta de la Red, Rachel Marques, Diputada del Estado de Ceará (Brasil) y Marie Bouillé, Diputada de la Asamblea Nacional de Québec.

El Seminario es el punto de partida del proceso de reflexión de las parlamentarias, sobre la evaluación de la implementación de la Plataforma de Acción, veinte años después de su adopción. Asimismo, el Seminario buscó movilizar a las parlamentarias de cara al 59 Periodo de Sesiones de la Comisión sobre la Condición Jurídica y Social de la Mujer (CSW) de la Organización de las Naciones Unidas, que tendrá lugar en marzo de 2015.

Al finalizar las labores, las mujeres parlamentarias adoptaron una Declaración en la cual se comprometen a continuar trabajando, en el seno de sus respectivos parlamentos, para que la Plataforma de Acción de Beijing pueda rápidamente ponerse en práctica de manera completa y efectiva. Las participantes instaron a las Redes de Mujeres Parlamentarias a movilizar sus integrantes a participar activamente en el proceso de evaluación de los progresos realizados en función de la aplicación de la Declaración y de la Plataforma, que concluirá en marzo de 2015.



Intervention de la Présidente du Réseau lors du Séminaire



Photographie officielle des participants, Seminario Interparlamentaire



Séminaire interparlementaire, Québec

Événements à venir

- ✓ **Forum OCDE : Le leadership des femmes dans la vie publique : Favoriser la diversité pour une croissance inclusive.**
→ 2 au 4 avril 2014, Paris
- ✓ **Session annuelle du Conseil d'administration d'ONU Femmes.**
→ 17 au 19 de Junio de 2014, New York
- ✓ **58^e session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.**
→ 30 juin au 18 juillet 2014, Genève
- ✓ **60^e session du Groupe de travail d'avant session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.**
→ 21 au 25 juillet 2014, Genève
- ✓ **59^e session du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes.**
→ 20 octobre au 7 novembre 2014, Genève
- ✓ **« Le renforcement de l'action des femmes en politique sur les cinq continents ».**
→ 24 au 27 novembre 2014, Brasilia et Rio de Janeiro



COMITÉ EJECUTIF DU RÉSEAU 2013-2015



Presidenta / President / Presidente / Présidente
Sra. Diva Hadamira Gastélum Bajo, Senadora
Cámara de Senadores de la Unión de los Estados Unidos Mexicanos



Cono Sur / Southern Cone / Cone Sul / Cône Sud
Maria Ines Pandeló Cerqueira, Deputada
Assembléa Legislativa do Estado do Rio de Janeiro, Brasil



Vicepresidenta / Vice-President / Vice-Présidente / Vice-Présidente
Sra. Maria Conceição Vieira Santos, Deputada
Assembléa Legislativa do Estado de Sergipe, Brasil



Región Andina / Andean Region / Região Andina / Région andine
Segundina Flores Solamayo, Diputada
Cámara de Diputados de la Asamblea Legislativa del Estado Plurinacional de Bolivia

REPRESENTANTES REGIONALES / REGIONAL REPRESENTATIVES REPRESENTANTES REGIONAIS / REPRÉSENTANTES RÉGIONALES



América Central / Central America / América Central / Amérique centrale
Sra. Mireya Zamora Alvarado, Diputada
Asamblea Legislativa de la República de Costa Rica



América del Norte / North America / América do Norte / Amérique du Nord
Hilda Flores Escalera, Senadora
Cámara de Senadores de la Unión de los Estados Unidos Mexicanos



Parlamentos regionales y organizaciones interparlamentarias / Regional Parliaments and Interparliamentary Organizations / Parlamentos regionais e organizações interparlamentares / Parlements régionaux et organisations interparlementaires

Rachel Marques, Deputada
União Nacional dos Legisladores e Legislativos Estaduais (UNALE)



El Caribe / Caribbean / O Caribe / Antilles
Aixa Hevia González, Diputada
Asamblea Nacional del Poder Popular de Cuba



Asamblea fundadora de la Red y sede de la Secretaría / Founding Assembly of the Network and host institution of the Secretariat / Assembléa fundadora da Rede e sede da Secretaria / Assemblée fondatrice du Réseau et hôte du Secrétariat

Sra. Marie Bouillé, Députée
Assemblée nationale du Québec



Cono Sur / Southern Cone / Cone Sul / Cône Sud
Alicia Verónica Gutiérrez, Diputada
Cámara de Diputados de la Provincia de Santa Fe, Argentina

CONTRIBUTION DES MEMBRES



DIVA HADAMIRA GASTÉLUM
Sénatrice de la République des
États-Unis mexicains

ÉGALITÉ DANS LE SECTEUR PRIVÉ MEXICAIN

Malgré les progrès en matière d'accès à l'éducation, de possibilités d'emploi et d'occupation des postes de direction pour les femmes, le Mexique se classe 89^e sur 135 pays selon l'Indice d'inégalité de genre.

“ Il faut faire en sorte que les entreprises innovent en adoptant des structures de leadership féminin pour susciter de nouvelles occasions d'affaires et consolider la position des femmes dans le secteur privé. ”

Le thème de l'égalité des genres est presque toujours abordé du point de vue de ce que peuvent faire les gouvernements, les entreprises ou la société pour réduire l'écart entre hommes et femmes. Cependant, il est rare que l'on souligne ce que les femmes peuvent et doivent faire pour changer les mentalités.

Selon l'Institut national de statistiques et de géographie, au Mexique, 1,5 poste de haute direction sur dix est occupé par une femme. Afin d'augmenter le taux de participation des femmes, certaines entreprises ont mis en œuvre une restructuration de leur modèle de travail pour faciliter l'accès à ces postes.

Au Mexique, il existe quelques entreprises, généralement étrangères, qui offrent des certificats de leadership pour les femmes dans des postes de cadres, proposent des stages de formation en exploitation, ou donnent des conseils, ateliers et cours sur l'égalité des genres qui visent à sensibiliser les cadres au rôle des femmes dans l'organisation. Cette situation démontre que même si l'accès aux postes de direction par les femmes se fait lentement, diverses entreprises manifestent une volonté de changement.

Une étude réalisée par Wal-Mart au Mexique a dressé un premier diagnostic des causes qui nuisent au cheminement professionnel des femmes. Cinq facteurs qui entravent leur progression ont été cernés : le recrutement n'était pas équitable; il n'y avait aucune formation quant à des thèmes propres aux femmes; il n'y avait aucune flexibilité sur le plan des horaires; la culture machiste était bien

implantée; et les dirigeants n'étaient pas sensibilisés aux besoins des femmes.

Devant ces résultats, l'entreprise a décidé de mettre en place quatre stratégies : attirer des femmes de talent; perfectionner, retenir et promouvoir les femmes; insister sur l'inclusion; et appuyer les femmes par des cours, des ateliers et des certificats externes. En 2011, 51 % des employés embauchés par Walmart au Mexique étaient des femmes.

Un autre exemple de changement est celui de Xerox México, qui a su faire en sorte que son conseil de direction, qui comptait uniquement des hommes, soit désormais composé à 50 % de femmes. De manière semblable, General Motors México a réussi à augmenter de 30 % la participation des femmes à la haute direction de l'entreprise et a mis l'accent sur le perfectionnement dans des secteurs moins populaires chez les femmes, notamment le génie.

Selon un sondage mené par Manpower México auprès de représentants de 4 800 entreprises, 60 % des répondants affirment que 20 % de leurs postes de direction sont occupés par des femmes et 47 % disent s'être dotés de politiques d'égalité de genre. 70 % des répondants sondés par Manpower ont assuré avoir observé une augmentation de la productivité depuis que des femmes ont accédé aux postes de direction.

Nous pourrions continuer à citer des exemples de renforcement de la position des femmes dans le secteur privé, mais je suis convaincue qu'un des accommodements que doivent réaliser les entreprises est d'adopter des modalités de travail souples et des mesures permettant aux femmes d'assumer leur rôle de mère.

Au Mexique et partout dans le monde, l'atteinte d'un nombre donné de femmes dans le secteur privé est source de débat entre ceux qui jugent cela nécessaire et ceux qui croient plutôt que cela est contre-productif. Néanmoins, nous ne devons pas oublier qu'il est prouvé que la diversité de genre améliore les résultats des entreprises.

Il faut faire en sorte que les entreprises innovent en adoptant des structures de leadership féminin pour susciter de nouvelles occasions d'affaires et consolider la position des femmes dans le secteur privé. En tant que femmes, nous souhaitons profiter de ces occasions, et bien qu'il reste un long chemin à parcourir et de nombreux obstacles à surmonter, il est de notre devoir de relever ce défi.

Texte original en espagnol.





MARIE BOUILLÉ
Députée de l'Assemblée
nationale du Québec

SÉMINAIRE INTERPARLEMENTAIRE SUR LE 20^E ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING

À l'invitation de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ), un séminaire interparlementaire en prévision du 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing a eu lieu les 21 et 22 janvier 2014 à Québec. Ce séminaire, auquel environ 70 participantes ont assisté, a réuni le réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et des membres des comités exécutifs des réseaux de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) et de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA). Des membres de l'organisation états-unienne *National Conference of State Legislatures* étaient également présentes.

L'objectif du séminaire était de réaffirmer l'importance du rôle que les femmes parlementaires peuvent jouer dans le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action. Il a également permis d'amorcer le bilan du Programme d'action en prévision de la 59^e Session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU qui aura lieu en mars 2015.

À la suite de la présentation du contenu de la Déclaration et du Programme d'action par une représentante d'ONU-Femmes, les parlementaires ont été informées sur l'état de la situation actuelle et les bilans effectués jusqu'à présent. Elles ont ensuite participé à trois ateliers portant sur des thèmes reflétant des préoccupations communes des Réseaux, soit la violence à l'égard des femmes, l'autonomisation économique des femmes et leur accès aux processus décisionnels politiques et économiques.

Chaque atelier mettait en scène une experte et deux parlementaires. Toutes ces femmes ont souligné plusieurs constats déplorables par rapport aux trois thématiques. Elles ont notamment rappelé que les violences faites aux femmes sont des violations des droits de la personne qui ont d'énormes coûts humains, sociaux et économiques, en plus de constituer un obstacle au développement de nos sociétés. Elles ont aussi réitéré l'importance de la valorisation du rôle économique des femmes et son impact positif sur l'ensemble de la société. Enfin, elles ont rappelé que les femmes sont encore très largement sous-représentées aussi bien dans les fonctions

dirigeantes et les postes de direction des entreprises publiques et privées, que dans les assemblées élues, les partis politiques, les syndicats et l'administration publique.

Elles ont présenté des exemples d'initiatives menées dans leur pays respectif pour lutter contre ces réalités, telles que la *Loi générale de l'accès des femmes à une vie sans violence* du Mexique ou la *Loi sur l'équité salariale* du Québec.

Au final, les trois ateliers auront également permis de mettre en lumière de grandes avancées réalisées en faveur de l'atteinte des objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, mais aussi le chemin qu'il reste à parcourir pour y arriver.

À l'issue des travaux, les femmes parlementaires ont adopté une Déclaration dans laquelle elles se sont engagées à poursuivre leur travail en faveur de la mise en œuvre accélérée, complète et effective du Programme d'action de Beijing. À l'instar des autres réseaux, le Réseau des femmes parlementaires des Amériques s'est engagé à mobiliser ses membres afin qu'elles participent activement

au processus d'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action qui se conclura à l'occasion de la Session de mars 2015 de la Commission de la condition de la femme de l'ONU.

“ En tant que femmes parlementaires, nous avons un rôle primordial à jouer dans le suivi de la Déclaration et du Programme d'action. ”



En tant que femmes parlementaires, nous avons un rôle primordial à jouer dans le suivi de la Déclaration et du Programme d'action. Nous devons continuer d'en faire la promotion au sein de nos pays et régions en proposant des mesures concrètes et en s'assurant que nos législations nationales respectent les principes et les objectifs énoncés dans le Programme d'action. Notre Réseau se doit de prendre part à cette importante mobilisation parlementaire

internationale qui sera déterminante pour le renforcement de l'égalité des sexes, l'auto-nomisation des femmes et le respect des droits des femmes dans le monde.

La présidente du Réseau, Diva Gastélum,
avec la députée de l'Assemblée nationale du
Québec, Marie Bouillé



GLORIA BIDEGAIN

Députée nationale

Chambre des députés de la République Argentine

LÉGISLATION ARGENTINE EN MATIÈRE DE JUSTICE ET DE DROITS DE LA PERSONNE

La session législative de 2013 a pris fin avec la commémoration marquant les trente ans d'exercice continu de la démocratie dans notre pays. Le Congrès national a joué un rôle de premier plan dans le processus de reconstruction institutionnelle et politique en Argentine.

À titre de garant de l'État de droit, le Parlement national a réalisé un travail législatif important dans le but de récupérer les libertés publiques et les droits politiques, civils et sociaux des citoyens, qui se sont vus restreints durant la plus tragique des dictatures civiles et militaires que notre pays a connue.

En outre, nous avons adopté au cours des dix dernières années des lois majeures qui reposent sur le respect des droits de la personne, l'inclusion sociale, l'élargissement et l'application effective des droits, ainsi que le renforcement de l'État et de la souveraineté nationale.

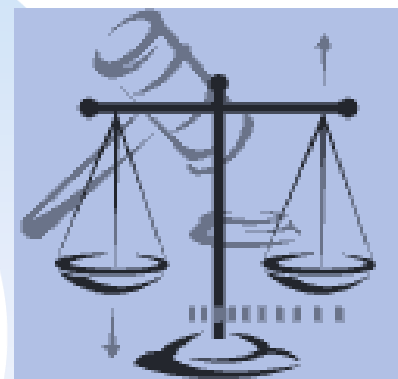
En ma qualité de membre du Front pour la victoire (Frente para la Victoria), j'ai appuyé toutes les initiatives visant à accélérer le processus de transformation politique et sociale.

Parmi ces dernières, mentionnons les suivantes :

- adoption de la loi sur le Conseil de la magistrature, que j'ai coécrite;
- établissement d'un nouveau régime sur les mesures interlocutoires auxquelles l'État est partie ou participe;
- adoption de la loi sur l'accès démocratique et égalitaire du personnel au pouvoir judiciaire et au ministère public de la nation;
- création des cours fédérales d'appel;
- publication des décrets et des résolutions de la Cour suprême de justice et des tribunaux de deuxième instance de la nation.

L'adoption de la loi sur le régime de réparation des anciens détenus politiques qui prévoit l'octroi d'une pension compensatoire aux

personnes ayant été privées de leur liberté en raison de leur appartenance à un groupe politique, à un corps professionnel ou à une organisation étudiante durant le dernier régime militaire a été pour moi une source de grande satisfaction à la fois personnelle, politique et historique. Le projet ayant donné lieu à cette loi, dont je suis coauteure, apporte une réponse à une demande concrète de longue date des associations d'anciens détenus politiques.



Au moment de célébrer trente ans de vie démocratique, il est particulièrement significatif que l'État argentin propose des politiques publiques ayant pour but de reconnaître les victimes et de réparer les crimes contre l'humanité commis sous des gouvernements de fait.

Il convient également de signaler l'importance de l'approbation de lois que plusieurs organisations sociales réclamaient depuis plusieurs années,

notamment la loi créant un registre des données génétiques des personnes impliquées dans des crimes de nature sexuelle, ou encore celle garantissant l'accès intégral aux procédures et aux techniques de reproduction médicalement assistée.

De grands progrès ont été réalisés au cours de ces trente années de vie démocratique. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. En tant que société, nous avons parcouru un long chemin ponctué d'avancées, mais aussi de reculs, ce qui nous amène à reconnaître que la démocratie est un système dynamique et perfectible. Elle demeure toutefois le meilleur outil que nous possédons pour atteindre les objectifs inéluctables de justice sociale, de liberté, d'élimination des inégalités, de promotion de l'inclusion sociale et de renforcement de la souveraineté populaire.

Texte original en espagnol.



ALICIA GUTIÉRREZ
Députée provinciale
Santa Fe - Argentine

EN ARGENTINE, LA REPRODUCTION EST UN DROIT FONDAMENTAL RECONNU ET SOUTENU PAR L'ÉTAT

En juin 2013, le Congrès national a promulgué la loi n° 26.862 portant sur la procréation assistée. Celle-ci vise à fournir un accès intégral aux procédures et aux techniques de reproduction médicalement assistée.

Ainsi, les personnes se trouvant dans l'incapacité de concevoir un enfant en raison d'un problème de santé, de l'infertilité, de la stérilité ou d'un choix de vie peuvent se rendre à un centre de santé publique où elles accéderont gratuitement à des techniques modernes de reproduction assistée.

Avant l'adoption de cette loi, un programme d'aide à la reproduction gratuite avait déjà été mis sur pied dans la province de Santa Fe grâce à la création de l'Unité de reproduction humaine médicalement assistée (Unidad de Reproducción Humana Médicamente Asistida) en application de résolutions du ministère de la Santé. Cette initiative avait permis d'aborder l'aide à la reproduction depuis la perspective de la santé publique provinciale en offrant des services de diagnostic et de traitement de l'infertilité dans des hôpitaux publics de la capitale provinciale de Santa Fe et de la ville de Rosario.

Ces décisions politiques nationales et provinciales montrent que la procréation s'inscrit dans le droit à la santé et se trouve protégée par l'État en tant que droit de la personne conformément aux dispositions constitutionnelles et aux engagements internationaux ayant valeur constitutionnelle en matière de droits sociaux et de la personne. Elles favorisent également l'atteinte des objectifs fixés par l'Organisation mondiale de la Santé en ce qui concerne la protection intégrale des femmes et auxquels souscrit le Réseau des femmes parlementaires des Amériques de la COPA.

Étant donné que le droit positif en vigueur en Argentine a réaffirmé que chaque femme est libre de prendre les décisions de son choix en matière reproductive, il convient de lui offrir des solutions de rechange lorsqu'un obstacle l'empêche d'exercer ce droit. La

loi 25.673 sur la santé sexuelle et la reproduction responsable, ainsi que la loi 26.485 visant à offrir une protection intégrale pour prévenir, punir et éliminer la violence à l'égard des femmes, dans leurs relations interpersonnelles, garantissent ces droits en matière de reproduction. Ceux-ci sont également appuyés par l'article 19 de la Constitution, qui porte sur les « actions privées des hommes ».

La promulgation de cette loi sur la procréation médicalement assistée permet également de satisfaire au principe fondamental sur lequel reposent les droits de la personne, soit le droit à l'égalité, puisque l'accès à cette technologie ne se trouve plus restreint par des considérations financières, ce qui en garantit l'universalité.



Les politiques publiques de cette nature tirent parti des percées scientifiques qui contribuent au bien-être collectif. Il importe toutefois de les encadrer rapidement en leur donnant des assises légales et en procédant à une mise à jour du Code (Código de fondo), car nous ne pouvons pas rester silencieux à l'égard des nouvelles formes que prendra le droit de la famille. L'Argentine doit encore veiller à protéger les droits fondamentaux des filles et des garçons ayant vu le jour grâce à ces techniques modernes, ainsi qu'à garantir les droits à l'identité et à la filiation.

Texte original en espagnol.



CÂMARA DOS DEPUTADOS
Procuradoria Especial da Mulher

LE BRÉSIL AVANCE VERS L'INSTITUTIONNALISATION DU GENRE AU PARLEMENT FÉDÉRAL

Malgré la faible participation des femmes au niveau du pouvoir législatif, le Brésil a progressé dans les questions relatives aux droits des femmes au cours des dernières années. La première percée a été la création, en 2009, du Bureau de la Procureure pour les femmes de la Chambre des députés, dans le but de promouvoir les droits des femmes et d'enquêter sur les allégations de violence et de discrimination. En juillet 2013, cet organisme a pris de l'expansion avec la création du Secrétariat des femmes, regroupant des femmes du Bureau de la Procureure pour les femmes et du Bureau de la Coordination des droits des femmes (qui représente le Caucus des femmes). Au Sénat fédéral, l'avancement s'est traduit par la création du Bureau de la Procureure spéciale pour les femmes en 2013.

Cette nouvelle structure permet d'approfondir les réflexions sur les questions de genre discutées par les parlementaires. Elle permet également aux femmes d'avoir un siège, avec droit de parole et droit de vote, lors des réunions des chefs de partis, lors desquelles sont définies les lignes directrices de votes.

Cette mesure est une façon de s'assurer que les revendications des femmes brésiliennes soient respectées et que la transversalité des genres soit encouragée dans les questions examinées par le Parlement.

L'importance de ces entités administratives est évidente : aux dernières élections qui ont eu lieu en 2010, les femmes représentaient un peu plus de 8 % des sièges à la Chambre des députés et 11 % au Sénat, plaçant ainsi le Brésil en 156^e position sur 188 pays, dans un classement concernant la participation des femmes.

L'effet de la création de ces nouveaux organismes se fait déjà sentir dans le système juridique du pays. En 2013, les femmes parlementaires ont réussi à faire adopter une loi modifiant le processus électoral afin que l'entité responsable de l'organisation

GERSON SCHEIDWEILER
Adjointe aux communications
Coordination du Caucus des femmes

CANDYCE ROCHA
Adjointe parlementaire
Procureure pour les femmes
Secrétariat de la Femme de la Chambre des députés

des élections, le Tribunal électoral, puisse faire des campagnes de publicité à la radio et à la télévision pour la promotion de l'égalité des genres et en faveur de la participation des femmes en politique. Cette action s'est inscrite dans le cadre de la campagne « Femmes : prenez part » qui a mobilisé plusieurs organismes fédéraux.

« L'augmentation de la représentation des femmes en politique au Brésil ne doit pas être seulement un objectif des femmes élues, cela devrait aussi être un objectif du pays. La position brésilienne dans le classement de la participation des femmes est honteuse et ne reflète pas notre développement, ni la grande inclusion des femmes au marché du travail et dans les universités », a déclaré la Procureure pour les femmes de la Chambre des députés du Brésil, madame Elcione Barbalho.

« L'augmentation de la
représentation des femmes
en politique au Brésil ne
doit pas être seulement un
objectif des femmes élues,
cela devrait aussi être un
objectif du pays... »
Elcione Barbalho



Une enquête réalisée par le Secrétariat des femmes de la Chambre des députés du Brésil a révélé que, suite à cette campagne, deux fois plus de femmes se sont affiliées aux différents partis politiques.

Par ailleurs, le Brésil organisera le premier Forum international pour les femmes en politique, ayant pour thème : « Le renforcement de l'action des femmes en politique sur les cinq continents », lequel se tiendra du 24 au

27 novembre 2014, à Brasília (capitale du Brésil) et à Rio de Janeiro. L'un des résultats attendus lors de ce forum est la rédaction d'un document énonçant les directives de base à défendre par les participantes dans leurs pays respectifs, afin de consolider la participation des femmes dans des positions de pouvoir. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, consultez le site Internet suivant :

www.camara.leg.br/a-camara/secretaria-da-mulher.

Texte original en portugais.



LÍDICE DA MATA

Sénatrice

Parti socialiste brésilien (PSB), État de Bahia, Brésil

LES FEMMES ET LEUR REPRÉSENTATION POLITIQUE AU BRÉSIL

J'aimerais avant tout remercier le Réseau de m'avoir offert l'opportunité de participer à ce bulletin. Il m'apparaît important de souligner, à l'occasion du 20^e anniversaire de la création du Programme d'action de Beijing, la faible participation des femmes au pouvoir et ce, en m'appuyant sur mes trente ans d'expérience de vie publique et en faisant référence à la nécessité de réformer le système politique actuel. Je tenterai donc de donner des exemples de mesures qui assurent un plus grand accès des femmes au pouvoir et d'analyser ce qui manque pour progresser vers une représentation féminine équitable.

J'ai été la première sénatrice élue de l'État de Bahia. Je suis d'abord entrée en politique en tant qu'étudiante lorsque je suis devenue la première femme présidente de l'Association centrale des étudiants, au sein d'un parti clandestin, dans une lutte contre l'autoritarisme, pour la fin de la dictature, pour l'amnistie des politiciens et pour la légalité juridique des partis. J'ai ensuite été candidate au conseil municipal, en étroite collaboration avec le mouvement féministe, qui commençait à gagner en force à l'époque, donnant de la visibilité à la dénonciation de la violence sexiste. Outre ma fonction de conseillère municipale, j'ai aussi été membre du Congrès à deux reprises (1987 et 1997) après avoir exercé deux mandats consécutifs à titre de députée d'État. Auparavant (1993 à 1996), j'ai été élue la première mairesse de la Ville de Salvador, la capitale de l'État de Bahia.

En tant qu'élue, j'ai rejoint un petit caucus et, en partenariat avec le Conseil national des femmes et le mouvement féministe, nous avons réussi à faire approuver plus de 80 % des propositions de la Charte des femmes aux élus, un jalon important de la citoyenneté et de la démocratie au Brésil. Aujourd'hui, le pouvoir politique des fondamentalistes entrave les mesures pour l'égalité des genres, particulièrement en ce qui concerne les droits sexuels et de reproduction, y compris le respect des droits à la santé globale des femmes.

Il existe au Brésil maintes initiatives issues de l'engagement à la démocratie, à l'égalité et au développement durable. Certains projets ont pour objet la création ou le renforcement des politiques pour les

femmes, des services de soins aux victimes de violence, ainsi que des actions destinées aux femmes au sein des organisations du pouvoir public brésilien. La Loi « *Maria da Penha* » (11.340/2006) en constitue un exemple, bien que le fossé entre une loi et la réalité des femmes reste encore très grand.

Au Sénat, je me suis impliquée au sein des projets pour l'égalité des genres tout en proposant des changements dans le système juridique brésilien. En outre, j'ai participé à la Commission parlementaire mixte d'enquête (CPMI) sur la violence contre les femmes, j'ai contribué au rapport sur le projet d'amendement constitutionnel pour l'égalité des droits des femmes ménagères et des travailleurs brésiliens, ainsi qu'au rapport de la Commission d'enquête parlementaire (CPI) concernant la traite nationale et internationale des personnes. Je suis présentement à la tête d'un projet intitulé : « Le statut des familles ».

Un projet de réforme politique est présentement étudié au Congrès national du Brésil. J'ai donc proposé une audience à Bahia pour entendre les mouvements de femmes et surtout pour discuter du défi de faire passer de 8 à 12 % en moyenne la représentation des femmes au sein de notre Parlement. Il apparaît nécessaire que le Brésil adopte la parité en tant que principe politique, à l'exemple de l'Argentine et du Costa Rica, ainsi que des mesures pour permettre le financement public exclusif des campagnes électorales, la votation avec listes fermées et l'alternance des genres, la loyauté aux programmes des partis et, enfin, le respect des sanctions aux partis qui bafouent les lois et les principes.

Texte original en portugais.